

11 mai 2023

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le soutien indéfectible du Québec à une solution négociée entre les deux parties afin de trouver une solution politique, juste et pacifique, au conflit actuel;

QU'elle s'inquiète pour les populations vulnérables et les civils qui subissent ce conflit;

QU'elle appelle également au respect des droits et libertés fondamentales de l'ensemble des citoyens et des citoyennes des territoires palestiniens et d'Israël;

QU'elle rappelle le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un État viable et le droit pour l'État d'Israël de vivre en paix et en sécurité dans une solution à deux États.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions;